

Arrêté fédéral relatif à l'approbation d'un protocole modifiant la Convention de double imposition conclue avec la République de Finlande

Projet

du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 54, al. 1, et l'art. 166, al. 2, de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 24 mai 2006²,
arrête:*

Art. 1

¹ Le protocole signé le 19 avril 2006 modifiant la Convention entre la Confédération suisse et la République de Finlande en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le protocole s'y rapportant³ est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à ratifier le Protocole.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum en matière de traités internationaux.

¹ RS 101

² FF 2006 4541

³ RS 0.672.934.51

Approbation d'un protocole modifiant la Convention de double imposition conclue
avec la République de Finlande. AF
